

Ministère de l'Education Nationale

doc: 1

— Letter

P: 9

21/11/1971

K.C.

21 novembre

05/01/1976

A Monsieur le Ministre de la Famille  
et du Développement Communautaire

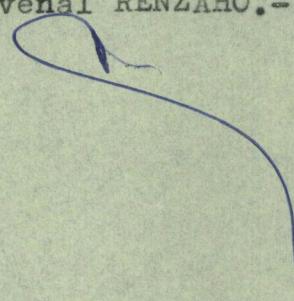
à KIGALI.

Cl  
NPS

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint pour compétence et dispositions copie de la note adressée aux organisations membres du Mouvement Panafricain de la Jeunesse et relative à la IIIe Conférence du Mouvement qui se tiendra à Dakar du 26 au 31 décembre 1970.

Pour le Ministre de l'Education Nationale,  
Le Secrétaire Général,  
Juvénal RENZAHO.-



1) MOUVEMENT *P*ANAFRICAIN DE LA *J*EUNESSE.

PANAFRICAN YOUTH MOVEMENT.

2) VOTE AUX ORGANISATIONS MEMBRES.

par  
trée 1  
lement 1  
20/11/1970  
980H

Le Comité Exécutif réuni à Alger du 2 au 4 Novembre 1970 a adopté la proposition du secrétariat général de convoquer la III<sup>e</sup> Conférence du Mouvement Panafricain de la Jeunesse à Dakar capitale du Sénégal, du 26 au 31 Décembre 1970.

Le Comité Exécutif a particulièrement insisté sur le respect des articles 4 et 5 des statuts stipulant:

" Chaque pays sera représenté par six délégués au maximum et aura droit à une seule voix dans le vote (art 5 paragraphe c - Statuts)".

Dans les pays où il existe plusieurs organisations nationales de jeunesse, un Comité de coordination sera mis sur pied (art 4 paragraphe 1 a) Statuts.

L'ordre du jour de la III<sup>e</sup> Conférence est le suivant:

1<sup>o</sup>) - Séance Inaugurale

- Allocutions
- Election du Bureau de la Conférence
- Etude et adoption du Règlement Interne de la Conférence

2<sup>o</sup>) - Rapports

- a) a) Rapport Politique : 1) politique, économique, culturel et Social  
2) rôle de la Jeunesse dans l'éducation de l'Afrique.

b) - Rapport d'Activité

c) - Rapport Financier : 1) du Trésorier

2) de la Commission de Contrôle

d) - Rapport Programme

3<sup>o</sup>) - Discussions sur les amendements aux textes réglementaires et étude des nouvelles adhésions

- 4°) - Discussions et Adoption des Résolutions
- 5°) - Renouvellement des organismes de direction
- 6°) - Séminaire (2 jours consacrés à la solidarité)
- 7°) - Séance de Clôture.

Le Secrétariat Général conscient de l'importance accordée par les organisations membres à la tenue de la III<sup>e</sup> Conférence s'établira à Dakar à partir du 30 Novembre. Les correspondances du M.P.J. devront être adressées à l'adresse suivante:

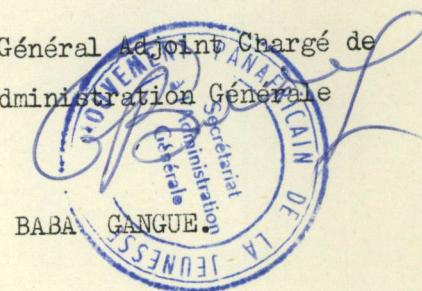
Mouvement Panafricain de la Jeunesse B.P. 7031 Dakar

Les organisations membres du Comité Exécutif et celles désireuses de suivre les débats comme observatrices sont priées d'être à Dakar le 24 Décembre au soir au plus tard pour discuter du rapport politique.

Le Secrétariat Général sait, qu'il peut compter sur la bonne volonté de tous les jeunes de l'Afrique et vous dit : A bientôt, à Dakar - "

Pour le Secrétariat Général

Le Secrétaire Général Adjoint Chargé de  
l'Administration Générale



REPUBLIQUE RWANDAISE

Service des



Télécommunications

par *Officier*

à entrée 1

*25/11/49 10*

à classement 1

*9184*

Arrivé à :

REPUBLIQUE RWANDAISE  
25 NOV 1970  
TSF KIGALI

Heure : *1050/2*

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA

Indications de service  
taxées

*Q09*

correction 4eme  
mot du texte  
suivra

**TELEGRAMME**

Ministère de l'éducation  
national de la jeunesse  
et des sports Kigali.

Explications des abré-  
viations admises pour  
les indications de ser-  
vice taxées :

RP = Réponse payée.

LT = Télégramme lettre

CR = Accusé de récep.

TC = Collationnement.

Le Gouvernement n'est soumis à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

*zczc bk*  
031  
rwanda alger 54 24 1350

ministere de l education national de la jeunesse  
et des sports kigali

apprenons avec extreme indignation agression colonialiste  
onco**nb**re revolution guineenne stop vous demandons exprimer  
condamnation agression et solidarite agissante republique soeur  
guinee stop sensibilisation mettra en echec complot ourdi par  
imperialisme stop fraternellement

secretaire general mouvement panafricain jeunesse



AMBASSADE  
DE LA  
REPUBLIQUE RWANDAISE

Bruxelles, le 31 juillet 1967.

N° 1576/20.00

*Mr Minéduc*

Copie pour information à

- Son Excellence Monsieur le Président de la République.
- Son Excellence Monsieur le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire.
- Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

s/c de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Coopération Internationale et du Plan.

A Son Excellence  
Monsieur le Ministre de  
l'Education Nationale,  
KIGALI.-

s/c de et copie pour information à  
Son Excellence Monsieur le Ministre  
de la Coopération Internationale  
et du Plan.

*009*

*Daniel*  
*Jointure de la projet*  
*(scolaire de la jeunesse)*  
*22/8/67*

*jm*

Monsieur le Ministre,

Il me revient que le Directeur Général de l'UNESCO envisagerait favorablement l'idée de financer un programme-pilote d'éducation de la jeunesse extra-scolaire au Rwanda.

Il faut bien sûr que le Gouvernement, reconnaissant l'importance du problème et alerté par la recommandation de la 14ème session de l'UNESCO, se déclare dès maintenant (donc avant la 15ème session) prêt à collaborer à une telle expérience sur notre territoire, visant à résoudre ce problème majeur.

Marquant ainsi son très vif intérêt à l'égard de cette initiative de l'UNESCO, le Rwanda pourrait être considéré comme sollicitant la collaboration de cette haute institution internationale en faveur de sa jeunesse extra-scolaire.

L'Ambassadeur,  
A. MUNYANEZA.

15 décembre

05/01/2069

99  
A Monsieur le Ministre de la  
Famille et du Développement  
Communautaire

à KIGALI.

Conférence mouvement  
panafricain jeunesse  
Dakar.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-  
joint pour compétence copie du télégramme m'adressé  
aujourd'hui par le Secrétaire Général du mouvement pan-  
africain pour la jeunesse à Dakar relative à l'objet repris  
en marge.

Je vous prie d'y réservier la suite urgente  
qu'il mérite.

Le Ministre de l'Education Nationale,  
Gaspard NARELIMANA.-

Juvénal KETTOMO  
Secrétaire Général

/ C O P I E /

MINEDUC ET LA JEUNESSE ET DES SPORTS KIGALI

zczc bk o2I

dakartellex 37 I4 I8I5

ltf

ministere de l education nationale  
de la jeunesse et des sports  
kigali

nr 505I3 confirme tenue conference mouvement panafricain  
jeunesse dakar 26-31 decembre stop informer date d arrivee  
delegation

baba gangue secretariat general bp 703I dakar

REPUBLIQUE RWANDAISE

Service des



Télécommunications

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....

Indications de service  
taxées

Officiale  
RP  
soit 1511210700  
lement 1 50090

**TELEGRAMME**

Ministre et la jeunesse  
et des sports Kigali

Arrivé à :

REPUBLIQUE  
150 DEC 13  
TSF Kigali

Heure :

Explications des abréviations admises pour les indications de service taxées :

RP = Réponse payée.

LT = Télégramme lettre

CR = Accusé de récep.

TC = Collationnement.

Le Gouvernement n'est soumis à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.  
(Ordonnance législative n° 254/Téléc. du 23 août 1940.)

zczc bk021  
dakartelek 37 14 1815

lrf  
ministere de l education nationale  
de la jeunesse et des sports  
kigali

nr 50513 confirme tenue conference mouvement panafricain  
jeunesse dakar 26-31 decembre stop informer date d'arrivee  
delegation

baba gangue secretariat general bp 7031 dakar

cfm 50513 26-31 7031

N° 86 /.-

L'Ambassade de France présente ses compliments au Ministère de la Coopération Internationale ( Protocole ) et a l'honneur de lui faire savoir que la prochaine Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Etats Africains et Malgache aura lieu à DAKAR, du 19 au 21 Avril prochain.

Au cas où le Gouvernement Rwandais s'y ferait représenter, le Gouvernement Français pourrait prendre en charge le montant de deux aller et retour KIGALI-DAKAR, en classe touriste.

Les bénéficiaires éventuels de cette aide devront retirer à la Chancellerie de l'Ambassade de France un bon de transport qu'ils remettront à l'une des agences de voyages de KIGALI.

Les frais de séjour à DAKAR resteront à la charge des délégués.

L'Ambassade de France serait reconnaissante au Ministère de la Coopération Internationale ( Protocole ) de vouloir bien lui faire part, dès que possible, de la suite que le Gouvernement Rwandais entend réservé à cette proposition.

Par avance Elle l'en remercie et saisit cette occasion pour Lui renouveler les assurances de sa haute considération./.

Kigali, le 30 Mars 1971